



Note d'informations aux familles n°4

Vacances d'hiver 2024

Madame, Monsieur,

En diffusant une note d'informations avant chaque période de vacances, nous vous tenons informés de la vie et du fonctionnement de l'établissement.

Coordonnées du collège :

Collège Simone VEIL - 989 Route de l'Arbresle - 69380 CHATILLON D'AZERGUES

Téléphone : 04.72.54.83.80 - Email : 0693975w@ac-lyon.fr

Composition de l'équipe non enseignante :

Principal	M. PLANUS	Tous les problèmes liés au Collège
Principal adjoint	Mme DECHAVANNE	Gestion pédagogique de la scolarité
Gestionnaire	Mme MARCEAU	Gestion administrative matérielle et financière, comptabilité
CPE	Mme LAVADOUX	Bien être au collège, vie scolaire de l'élève, absences : 5° et 3°
	Mme MATRAY	Bien être au collège, vie scolaire de l'élève, absences : 6° et 4°
Secrétaire d'intendance	Mme HELJAK	Gestion administrative matérielle et financière
Secrétaire de direction	Mme FOURNIER	Gestion administrative de la scolarité des élèves, renseignements
Accueil	Mme ROSSERO	Ventilation des appels téléphoniques, renseignements
Infirmière scolaire	Mme GLENARD	Informations, problèmes de santé
Assistant social	M. BOURRIGAN	Difficultés sociales, aides
Psychologue Educ Nat	Mme GOURBILLEAU	Qualité de vie au collège, besoins particuliers, orientation

Ouverture de l'établissement :

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas "stationner" devant et aux abords de l'établissement. Dans ce sens, les élèves accèdent au collège par le portail principal du collège en face du parking giratoire à partir de 7h30 et avant chaque heure de cours. Ils en sortent selon les emplois du temps et les régimes de sortie de chacun. **Pour les élèves qui, selon leur emploi du temps et avec votre accord, quittent le collège avant 16h30, nous vous demandons de veiller à ce qu'ils soient pris en charge afin d'éviter les effets de groupes qui peuvent parfois engendrer des incivilités ou mises en danger aux abords du collège, gymnase ou encore dans le village.**

Le standard téléphonique est joignable de 7h30 à 17h15 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 7h30 à 12h00 le mercredi.

E3D - Établissement en Démarche de Développement Durable

La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global. Le collège a déposé un nouveau dossier pour garder le plus haut niveau de labellisation E3D " Expertise" qui valorise le travail de très grande qualité effectué. Le comité de pilotage s'est réuni le 29 janvier sous la direction de Mme LAVADOUX, référente E3D. C'est également sous cet axe de travail que la classe de 4°4 réalise un échange avec une classe allemande d'un collège ROCKWINKEL de Brême (liaison Erasmus et OFAJ) avec un programme pédagogique sur la construction d'un quartier du futur (accueil des correspondants du 12 au 16 février / déplacement à Brême du 7 au 12 avril).

Conseil de la Vie Collégienne :

Le CVC est une instance qui permet de connaître les idées, propositions et avis des élèves sur le quotidien afin d'améliorer le cadre de vie dans l'établissement et de se sentir bien dans le collège. Il est composé d'élèves et d'adultes volontaires (direction du collège, des enseignants, des personnels de la vie scolaire, des agents techniques, des parents d'élèves, des élus locaux, ...). Les derniers travaux des commissions concernent les sujets tels que le réaménagement et la végétalisation de la cour, la vente de sweats avec le logo du collège, la journée de l'hiver du 16 février, la fête du printemps du 12 avril, la semaine des langues (1 jour, un pays, un dresscode, un menu et une sonnerie spécifiques, séquences pédagogiques et décoration... tableau ci-dessous.)

Lundi 18 /3	Mardi 19/3	Jeudi 21/3	Vendredi 22/3
Italie	Espagne	Angleterre - RU	Allemagne

Association des parents d'élèves du collège :

Plusieurs actions proposées par l'association des parents d'élèves permettent de financer l'accompagnement des personnels lors des interventions, sorties, séjours. Cette participation est indispensable à la mise en œuvre de la dynamique culturelle et pédagogique de l'établissement. Nous vous invitons dans ce sens à répondre favorablement à ces sollicitations.

Brevet des collèges

Le collège Simone VEIL est centre d'examen et organise les épreuves du Diplôme National du Brevet (oral + écrits). Il est également centre de correction et organise la venue des enseignants correcteurs. En conséquence :

- Les cours sont banalisés pour les niveaux 6°, 5° et 4° le mercredi 22 mai et le vendredi 7 juin (organisation de l'épreuve orale)
- Les épreuves écrites ont lieu le lundi 1^{er} et mardi 2 juillet. La gestion des corrections s'étale du mercredi 3 au vendredi 5 juillet. La fin des cours est donc fixée au jeudi soir 27 juin.

Niveau 3°

Préparation à l'examen : Brevet blanc mardi 9 et mercredi 10 avril – Oral blanc le 22 mai

Diplôme national du brevet : Epreuve orale le vendredi 7 juin - Epreuve écrites le lundi 1^{er} et mardi 2 juillet

Orientation : Fiche de dialogue - vœux (couleur jaune) pour les conseils de classe des deuxième et troisième trimestres
Vœux définitifs : Fiche préparatoires à la saisie – Fin mai
Résultats – Affectations : Fin juin
Portes ouvertes – Voir également ENT

LYCEES	DATES	LYCEES	DATES
Germaine TILLION – Sain Bel	Samedi 6 avril	Blaise PASCAL - Charbonnières	Samedi 6 avril
René CASSIN – Tarare	Vendredi 8 mars (fin d'apm)	François MANSART - Thizy	Samedi 9 mars
Claude BERNARD – Villefranche	Samedi 9 mars	Edouard BRANLY – Lyon 5°	Vendredi 9 février (fin d'apm) + Samedi 10 février
Louis ARMAND - Villefranche	Samedi 23 mars	François RABELAIS - Dardilly	Samedi 10 février + Samedi 9 mars
Barthélémy THIMONIER - Arbresle	Samedi 9 mars	François CEVERT - Ecully	Samedi 9 mars

Le foyer socio-éducatif des élèves :

Le FSE est une association qui a son siège au sein de l'établissement mais qui ne dépend pas de l'établissement. Il est géré par un bureau composé de personnels (autres que le chef d'établissement) et éventuellement d'élèves. Le FSE a pour objectifs de développer la socialisation, les notions de solidarité, de citoyenneté, de responsabilité... par la pratique d'activités diverses comme l'organisation d'activités sur le temps extra- scolaire (clubs, animation, études...) et l'aide financière des projets de sorties et de voyages sur l'année scolaire.

L'adhésion au foyer n'est pas obligatoire mais souhaitable car l'élève s'implique et s'identifie ainsi davantage au collège, participe de manière coopérative à toutes les actions réparties équitablement sur tous les niveaux. Les élèves peuvent adhérer à tout moment (cotisation de 10 € - cf CPE).

Fonds social

En cas de difficultés financières pour régler la restauration scolaire ou certaines actions pédagogiques, les familles prennent contact avec la gestionnaire de l'établissement. L'aide accordée par le collège s'effectue en toute discrétion.

Atelier é-Veil, bien dans tes baskets

Ce dispositif "estime de soi" du collège s'adresse à tous les élèves volontaires sur inscription à la vie scolaire. Les thématiques abordées sont la gestion des émotions, la gestion du stress, la relation à l'autre, la confiance en soi, Cette aide est mise en place par petits groupes d'élèves, de vacances à vacances. Les élèves sont encadrés par des personnels enseignants, infirmière, psychologue éducation nationale, AESH. Les inscriptions se font par les élèves ou les parents directement auprès de Mme LAVADOUX, CPE.

Devoirs faits : Aide aux devoirs – 2^{ème} session Mars-Juin

Sur la base du volontariat, les élèves s'inscrivent à ce dispositif. Ils sont encadrés par des enseignants, AESH ou intervenants extérieurs pour débiter les devoirs (leçons, recherches, exercices, ...) et travailler la méthodologie. Cette aide est facultative pour tous les élèves de tous les niveaux de classe. (Pour le niveau 6°, cette aide vient en plus de l'heure appelée également devoirs faits 6° qui est elle obligatoire). Les inscriptions auprès de Mme DECHAVANNE, Principale adjointe sont toujours possibles.

ENT – Espace Numérique de Travail : <https://simoneveil-chatillon.ent.auvergnhonealpes.fr/>

Outil de communication indispensable : informations, travaux, dossiers, cahier de texte (en complément du cahier de texte papier élève prioritaire) suivi des élèves par Pronote (emploi du temps, bulletins trimestriels, absences, notes, compétences, sanctions) S'adresser au secrétariat pour tout problème de connexion si besoin.

Restaurant Scolaire :

Le Conseil Départemental a délégué la société "1001 Repas" pour l'exploitation de la demi-pension de l'établissement. M. MAROUANI est le Chef gérant de notre restauration qui est confectionnée sur place à partir de produits locaux. La deuxième commission restauration se réunira le 21 mars 2024. Pour rappel, les élèves doivent présenter leur carte lors du passage à la badgeuse. Cela permet de vérifier qu'ils prennent leur repas et facilite la fluidité du fonctionnement conjoint entre la société "1001 repas" et la vie scolaire. Nous rappelons que certaines attitudes lorsqu'elles sont répétées peuvent faire l'objet d'une punition (oublis fréquents de la carte, carte endommagée ou cassée, prêt d'une carte à un autre élève qui bloquent la badgeuse).

Téléphone portable

Face à la problématique de l'utilisation du téléphone portable par les élèves dans l'enceinte du collège, nous vous rappelons le règlement intérieur, à savoir la loi n°2018-698 du 3 août 2018.

"l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite.... Concernant l'établissement, le téléphone portable ou tout autre objet connecté (tablettes, montres, ...) des élèves doit être rangé et éteint dans l'enceinte de l'établissement (gymnases et vestiaires d'EPS compris) ... L'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte du collège et durant les activités d'enseignement est interdite (Sauf activité de classe à usage interne et à des fins pédagogiques)"

En cas de non-respect, seuls les membres de l'équipe éducative peuvent procéder à une confiscation qui ne peut excéder la durée des activités d'enseignement de la journée..... Les dispositions du présent paragraphe sont transposables sur toute la durée d'une sortie scolaire, durant les voyages, des temps spécifiques pour l'utilisation de ces objets sont définis par les accompagnateurs.

Nous vous informons qu'en cas de non respect de ce cadre, le code de l'éducation nous permet de demander à l'élève de nous présenter le contenu de son téléphone (galerie photos, vidéos, messages....) à partir duquel nous pouvons engager une procédure disciplinaire.

Sécurité

Plan particulier de Mise en Sécurité (catastrophe naturelle, intrusion, attentat, ...) - Incendie

Des exercices obligatoires de confinement ou d'évacuation ont lieu durant l'année scolaire selon des procédures dictées par le Ministère de l'Education Nationale et relayées au sein des Collèges (Conseil d'Administration et informations parents). Un exercice est effectué chaque trimestre. Pour des raisons d'efficacité, les dates et créneaux des alertes sont choisis par la Direction et ne sont pas communiqués aux personnels et aux parents d'élèves.

Accueil

À votre arrivée au Collège (Portillon-Interphone), nous rappelons que vous devez vous diriger vers la loge où l'agent d'accueil vous demandera, selon les consignes obligatoires de sécurité votre identité.

Stationnement

La sécurité autour des établissements scolaires reste une priorité forte. Les risques de la circulation et le plan Vigipirate attentats nous imposent une conduite et une attitude responsables et respectueuses du code de la route.

Vie Scolaire :

- Absences ou retards

Ils doivent être signalés au bureau des AED (appels téléphoniques ou par mail : aed.vie-scolaire@ac-lyon.fr) puis régularisés par le carnet de correspondance (Billets détachables). Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaires. Lorsque vous devez récupérer votre enfant au Collège en dehors du cadre des régimes de sorties, vous devez signer le cahier de décharge au bureau de la vie scolaire.

- Régimes scolaires

Régime 1 de couleur Verte : L'élève est autorisé à entrer et à sortir du collège selon son emploi du temps habituel et ce même en cas de modification sans nécessiter la signature de la famille.

Régime 2 de couleur Jaune : L'élève est autorisé à entrer et à sortir du collège selon son emploi du temps habituel mais en cas de modification la signature de la famille est obligatoire.

Régime 3 de couleur Rouge : L'élève reste au collège de 8h00 à 16h30 indépendamment de son emploi du temps et des éventuelles modifications.

- Pause méridienne

Les élèves peuvent s'inscrire aux ateliers gratuits proposés par exemple, selon les années (éco-délégués, estime de soi "éveil, bien dans tes baskets", arts plastiques, robotique, environnement, ciné-club, activités de l'association sportive, journal du collège, jardin, jeux de société et autres du CVC).

- Remarques

Dès que l'élève se trouve en dehors de l'enceinte du collège, il est sous la responsabilité des parents.

En cas d'absence de cours un après-midi, l'élève ne peut quitter le collège (selon son régime de sortie) qu'à partir de 13h30 (après le repas de midi). Si un parent souhaite le récupérer avant 13h30, il doit venir signer le cahier de décharge à la vie scolaire (le repas sera néanmoins facturé) mais un élève demi-pensionnaire ne peut quitter seul le collège avant 13h30 et ce quel que soit son régime de sortie.

Carnet de correspondance.

C'est un outil individuel, indispensable car il permet un dialogue avec les familles. Chaque élève doit l'avoir dans son cartable. Il doit être à jour de signatures et rester en bon état (photo, couverture, emploi du temps...)

Ce carnet est aussi à votre disposition si vous désirez nous communiquer une information, demander un rendez-vous à un enseignant, personnels de direction.... Il est important de le consulter quotidiennement pour avoir accès aux renseignements dont vous avez besoin ou/et prendre connaissance des informations pouvant y être inscrites.

C'est aussi dans ce carnet que figure le règlement intérieur du collège, ensemble des règles de vie auxquelles les élèves doivent se conformer.

Pour cela, les élèves doivent présenter leur carnet de correspondance aux assistants d'éducation lorsqu'ils passent le portail en entrant et sortant du collège sauf à 16h30.

Calendrier scolaire de l'année 2023-2024 (Académie de Lyon zone A)

Trimestres

1 ^{er} trimestre	2 ^{eme} trimestre	3 ^{eme} trimestre
Lundi 4 septembre – Vendredi 1er décembre	Lundi 4 décembre – Vendredi 7 mars	Lundi 11 mars – Vendredi 21 juin

Conseils de classe sur 2 semaines après la fin du trimestre et l'arrêt progressif des évaluations et appréciations

Vacances scolaires

Toussaint : Du vendredi 20 octobre 2023 soir au lundi 6 novembre 2023 matin

Noël : Du vendredi 22 décembre 2023 soir au lundi 8 janvier 2024 matin

Hiver : Du vendredi 16 février 2024 soir au lundi 4 mars 2024 matin

Printemps : Du vendredi 12 avril 2024 soir au lundi 29 avril 2024 matin

Été : Le vendredi 5 juillet 2024 soir

Dates et repères

11 novembre 2023 : Samedi

Lundi de Pâques : 1^{er} avril 2024

1^{er} et 8 mai 2024 : Mercredis

Ascension 2024 : 9 au 12 mai 2024

Lundi de Pentecôte : 20 mai 2024

Fédération de Parents d'Elèves - Délégués au Conseil d'Administration :

Vous pouvez transmettre vos questions concernant la vie et le fonctionnement du Collège aux élus représentants parents

M. DUCLOUX Président / simoneveilparentsdeleves@gmail.com. Parents élus : M. DUCLOUX, Mme PORRETTA, Mme MARILLIER, Mme CHARME, Mme RAMAROMISA, Mme DOUBLET, Mme DURET, Mme POUGET, Mme CHOMBARD

La prochaine note d'informations sera diffusée avant les vacances de printemps.

Les équipes du Collège	A. LAVADOUX CPE	L. MATRAY CPE	M. MARCEAU Gestionnaire	C. DEHAVANNE Principale adjointe	J. PLANUS Principal
---------------------------	--------------------	------------------	----------------------------	-------------------------------------	------------------------

